

Les permanences ont lieu dans votre CCI

CCI de Troyes et de l'Aube

Espace Régley – 1 boulevard Charles Baltet – 10000 Troyes
(à côté du Parc des Expositions – entrée parking rue Jean Leguise)



Prendre rendez-vous préalablement au plus tard la semaine précédant la permanence :

- en s'inscrivant en ligne sur notre site internet :
www.troyes.cci.fr
- ou directement auprès d'Anne SZUBA (Pôle Entreprises)
Tél. : 03 25 43 70 06
a.szuba@troyes.cci.fr

Permanences « Propriété Industrielle »

Année 2022

La **CCI de Troyes et de l'Aube** et la **CNCPI*** vous proposent des permanences mensuelles sur la **propriété industrielle** ou sur la **propriété intellectuelle**.

- Vous vous posez des questions sur les brevets, les marques, les modèles ?
- Vous voulez savoir ce qu'il faut faire avant de breveter ou de lancer un projet ?
- Vous souhaitez obtenir des renseignements sur les normes et directives ?

Venez rencontrer gratuitement un Cabinet Conseil agréé par la CNCPI* en entretien individuel !

* Compagnie Nationale des Conseils en Propriété Industrielle

PERMANENCES « PROPRIETE INDUSTRIELLE »

Ces permanences mensuelles sont :

- **réservées** en priorité **aux entreprises et aux créateurs** d'entreprise aubois
- **personnalisées** avec un conseiller en propriété industrielle
- **sur rendez-vous** et d'une durée de **30 à 45 minutes**
- **gratuites**
- chaque mois de **14h00 à 17h30 à la CCI de Troyes et de l'Aube***

* *En fonction du nombre d'inscrits ou de l'évolution de la crise sanitaire, les rendez-vous physiques pourront éventuellement être transformés en rendez-vous en distanciel (par téléphone ou en visioconférence).*

Calendrier 2022

Ces permanences sont assurées par un Conseil en Propriété Industrielle agréé CNCPI.

- **Mercredi 26 janvier 2022**
- **Mercredi 23 février 2022**
- **Mercredi 23 mars 2022**
- **Mercredi 20 avril 2022**
- **Mercredi 25 mai 2022**
- **Mercredi 22 juin 2022**
- **Mercredi 27 juillet 2022**
- **Mercredi 24 août 2022**
- **Mercredi 28 septembre 2022**
- **Mercredi 2 novembre 2022**
- **Mercredi 23 novembre 2022**
- **Mercredi 21 décembre 2022**

PERMANENCES « PROPRIETE INDUSTRIELLE »

Vous vous posez des questions sur les brevets, les marques, les modèles :

Faut-il déposer ? Garder le secret ? En France ? À l'étranger ?
Peut-on en acquérir ? Combien ça coûte ? Qui peut déposer ?
Où trouver la documentation ? Comment et pourquoi signer une licence ?
Comment rédiger un contrat ?
Que faire si je suis copié ? Que faire si l'on m'attaque ?
En contrefaçon ou en concurrence déloyale ?
La marque que je veux déposer est-elle disponible ?
Ce que j'ai inventé est-il brevetable ?

Vous voulez des renseignements sur les normes et directives :

Quelles normes dois-je respecter ?
Où se procurer le texte d'une norme, d'une directive ?
Sous quel délai, à quel prix ? La norme est-elle d'application obligatoire ?
Les normes en ma possession sont-elles à jour ?
Par mon métier, de quels textes de normes dois-je obligatoirement disposer ?

Avant de breveter ou de lancer un projet :

Comment apprécier l'état de l'art existant ? Comment être sûr de ne pas réinventer ce qui existe déjà ? Comment appréhender l'avenir de mon secteur d'activité ?
Quelles sont les techniques de veille technologique applicables à mon entreprise ?
Comment engager une veille structurée ?

Vous pourrez aborder ces questions au cours de rendez-vous gratuits et personnalisés programmés le mercredi chaque fin de mois.

Pour tout renseignement :

Anne SZUBA

CCI de Troyes et de l'Aube

Tél. 03 25 43 70 06

a.szuba@troyes.cci.fr